



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête nationale Périnatale 2027

Type d'opportunité : reconduite d'enquête existante

Périodicité : Pluriannuelle.

Demandeur : Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

Lors de sa réunion du 20 novembre 2025, la commission Démographie et questions sociales a examiné l'**Enquête nationale Périnatale 2027** réalisée auprès des femmes ayant accouché et auprès des responsables de maternités

L'**Enquête nationale Périnatale 2027** permet d'assurer un suivi de la santé des mères et des nouveau-nés et des facteurs de risques périnataux afin d'adapter les politiques de prévention. Elle permet également d'évaluer les pratiques médicales pendant la grossesse et l'accouchement

Contexte :

La 1ère enquête a eu lieu en 1995 sur un rythme triennal puis, depuis 2010, est réalisée tous les 6 ans. L'enquête périnatale complète le système national de surveillance qui fournit déjà des données sur l'état civil, le Système national des données de santé (SNDS) et les premiers certificats de santé par des informations spécifiques sur la santé (obésité, dépression post-partum), les pratiques médicales, les comportements de prévention et le contexte familial ou social.

Il est prévu un appariement avec les données du SNDS pour apporter d'autres informations spécifiques, notamment sur la consommation médicale pendant la grossesse.

L'enquête périnatale permettra également d'apporter des statistiques complémentaires pour la base de données d'Euro-Peristat.

Champ, méthode et diffusion :

-L'enquête porte sur toutes les naissances pendant une semaine de lundi 0 heure à dimanche 24 heures, dans toutes les maternités publiques et privées et les maisons de naissance de France métropolitaine et des DOM, soit 12000 femmes environ.

-Trois questionnaires sont mis en œuvre : le questionnaire « Etablissement » rempli par un responsable de chaque maternité, le questionnaire « Naissance » basé sur des entretiens et des informations issues du dossier médical et un questionnaire rempli par les femmes deux mois après leur accouchement.

Les thèmes abordés par ces questionnaires sont les suivants :

les équipements médicaux

- les ressources humaines
- le parcours périnatal des femmes (prénatal, en salle de naissance et post natal)
- les prises en charges spécifiques (précarité, vulnérabilités médico-psycho-sociales, violences)
- le management de la qualité
- la santé des mères pendant la grossesse et après la naissance de l'enfant
- la santé des nouveau-nés et des nourrissons
- les mesures de prévention pendant la grossesse et dans les mois qui suivent
- les soins reçus pendant la grossesse et l'accouchement
- les facteurs de risque médico-socio-démographiques concernant la santé
- les inégalités sociales de santé, de soins et de comportement de prévention
- l'organisation des soins dans les maternités
- la santé mentale des femmes en post-partum, utilisation des scores EPDS (Échelle de dépression postnatale d'Édimbourg), PCL-5 (Echelle de stress post-traumatique), MIBS (Echelle d'attachement mère-enfant)
- les modalités de leur retour à domicile pour elles et leur(s) enfant(s)
- le vécu de l'accouchement et l'opinion des femmes vis-à-vis des soins prodigués en maternité.

-Le champ statistique est celui de toutes les maternités et maisons de naissance en France métropolitaine et dans les DROM (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique et Mayotte).
-La diffusion des résultats de l'enquête réalisée en 2027 se fera sous forme d'un rapport rendu public en septembre 2028 et accessible au grand public sur le site des partenaires de ce projet. Ces résultats feront l'objet d'un communiqué de presse et une conférence de presse . Ils seront utilisés notamment par les chercheurs de l'INSERM, de la DREES, et de Santé publique France

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête. L'opportunité est accordée pour 2026-2030.